

**Nos réponses en gras et soulignées**

**1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne**

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle. Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez-vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ? **Il faut mettre en œuvre les moyens de suivi et que l'apprenti ne travaille pas toute la journée et fasse ses cours le soir ou le week-end. Sans doute des regroupements de contrôle, un planning des formations à suivre est à organiser.**

**2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales**

L'artisanat repose sur une main d'œuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ? **La France insoumise propose une baisse de l'IS à 25%**

**3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique**

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés. Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ? **Oui pour les salariés nationaux pas les travailleurs détachés. La VAE devra être organisée par les collèges et lycées techniques publics aboutissant à un diplôme national.**

Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ? **Oui, cela paraît justifié, dans les conditions définies plus haut.**

**4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux**

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ? **Les statuts et charges doivent être comparés, et l'accès à certaines activités soumis aux mêmes règles, afin de décourager la concurrence inégale. Les micro-sociaux doivent permettre à des chômeurs de se lancer et d'entreprendre. Cela doit être limité dans le temps.**

**5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés**

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ? **Les salariés devront être rémunérés selon les règles de droit du pays où ils travaillent, et leurs cotisations sociales versées également dans ce pays, pour payer les structures et services publics dont ils bénéficient.**

**6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente**

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ? **Oui même s'il ne s'agit pas de charges sociales mais de cotisations.**

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ? **Non car il s'agit d'une défiscalisation**

**7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise**

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur? **Oui, sous condition de taille de l'entreprise**

**8. Couverture sociale obligatoire et RSI**

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

**Les artisans doivent avoir les mêmes conditions et la même couverture sociale que l'ensemble des salariés, et pouvoir choisir de cotiser au régime général**

**9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut**

Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ? **Oui, si le conjoint est effectivement collaborateur et s'il cotise selon un forfait à déterminer. Cela signifie que des contrôles pourront être réalisés par les inspecteurs du travail**

**10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales**

Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ? **Les aides à la recherche doivent être ciblées sur l'innovation utile aux citoyens, la BPI doit financer les investissements créant des emplois non délocalisables, notamment en matière de transition énergétique**

**11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages**

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers.

Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques.

Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ? **Oui, sur libre choix des artisans d'y adhérer ou pas.**

**12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat**

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ? **Oui, en favorisant la transparence et le contrôle de son action, sans exclusion ni favoritisme.**

Voir aussi notre programme sur ce thème : <https://avenirencommun.fr/livret-produire-france/>